



N° 198/2022

Rabat le, 12 MAI 2022

**Décision de**  
**La Directrice de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la**  
**Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine (ANRUR) pour le recrutement**  
**d'Un (1) Directeur contractuel du Pôle des Affaires Administratives et**  
**Financières.**

- Vu le Dahir n° 1-16-48 du 19 rajab 1437 (27 Avril 2016) portant promulgation de la loi n° 94-12 relative aux bâtiments menaçant ruine et à l'organisation des opérations de rénovation urbaine, qui a créé l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine (ANRUR) ;
- Vu Circulaire n° 7-13-cab du 18 jomada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics.
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n°24/2012 du 22 Octobre 2012, relative à la procédure de recrutement dans les Entreprises et Etablissements Publics ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine (ANRUR) ;
- Vu l'Organigramme Administratif et Fonctionnel visé par le Ministère de l'Economie et des Finances le 11 Avril 2022.
- Vu la loi cadre du personnel de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine au titre de l'exercice 2022 ;
- Vu les nécessités de service ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

Dans le cadre du renforcement de ses effectifs, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine (ANRUR) procédera au recrutement d'un :

- **Un (1) Directeur du Pôle des Affaires Administratives et Financières (H/F) ;**



## Article 2 :

L'appel à candidature est ouvert aux candidat(e)s de nationalité marocaine.

- Les candidats doivent avoir un diplôme, Master (Bac+5 /+6) ou équivalent, en économie, finance, gestion/management, spécialité(s) : Finance, Stratégie, Management, Ressources humaines, Affaires générales, Comptabilité ;
- Les candidats doivent avoir au moins 15 ans d'expérience confirmés, dont 4 ans minimum en tant que chef de Département Administratif et Financier dans un Etablissement public ou poste similaire dans un autre organisme public ou privé.

## Article 3 :

### **Missions du Poste :**

- Assurer la définition de la politique et de la stratégie de la gestion administrative (*Affaires administratives, RH et formation continue*) et financière (*finances et comptabilité*) de l'agence suivant les orientations arrêtés par sa Direction Générale et piloter sa mise en œuvre, dans son périmètre d'action, tout en veillant à la pérennité et l'optimisation des ressources mises à sa disposition ;
- Fournir à la Direction Générale et à l'ensemble des structures de l'ANRUR, l'appui et le support fonctionnel nécessaires à leur bon fonctionnement tout en veillant à la fois à l'optimisation des ressources financières et matérielles ainsi qu'au développement du capital humain.

La fiche de poste indiquant le profil, compétences requises, missions/actions et conditions d'éligibilités sont jointes à cette décision.

## Article 4 :

Le dossier de candidature est constitué **obligatoirement** des pièces suivantes :

- Une demande de candidature ;
- Curriculum Vitae détaillé ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du ou des diplômes requis, permettant l'accès au grade d'administrateur de 2<sup>ème</sup> grade (Echelle 11) de la fonction publique (Voir Article 2);
- Une copie de l'attestation d'équivalence pour les diplômes étrangers ;
- Une copie certifiée conforme à l'originale de tout document justifiant l'expérience demandée (au moins 15 ans) ;
- Une copie certifiée conforme à l'original de la Carte Nationale d'Identité Marocaine (CIN) ;
- Un document exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et l'amélioration de la performance du poste (5 exemplaires).



## **Article 5 :**

Les candidats sont invités à déposer **obligatoirement** leurs candidatures contre accusé de réception au plus tard le **03 Juin 2022 (16H)**, à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine, sis au : **5ème étage Fadaa Ennakhil - Espace les Palmiers, Avenue Annakhil Hay Ryad, Rabat 10 000**, ou l'envoyer par courrier recommandé à la même adresse. (La date et cachet de la poste faisant foi).

- Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets ou parvenus après délai.
- Toute fausse déclaration sera passible d'annulation de la candidature.

## **Article 6 :**

Une commission de recrutement sera désignée par la Directrice de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine.

## **Article 7 :**

La date des entretiens d'évaluation sera communiquée lors de la publication de la liste des candidats présélectionnés.

## **Article 8 :**

La présente décision et les résultats de sélection seront affichés au siège de l'ANRUR et publiés sur le site de l'emploi public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma).

**Mme Azhar KTITOU**  
Directrice de l'Agence Nationale  
pour la Rénovation Urbaine et  
la Réhabilitation des Bâtiments  
Menaçant Ruine

